



Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau aménagement et de l'urbanisme

POS Lhuis – AP MAJ 15 05 22

ARRETE PREFECTORAL  
du 22 mai 2015 mettant à jour  
le plan d'occupation des sols  
de la commune de Lhuis

Le préfet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-22,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2001 approuvant le plan d'occupation des sols (POS),  
Vu le décret n°2013-1123 du 4 décembre 2013 portant création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français,  
Vu le courrier du 28 janvier 2015 mettant en demeure le maire de Lhuis de mettre à jour le POS de la commune de Lhuis,  
Vu le plan des servitudes et informations du PLU actualisé en date du 28 juillet 2014,  
Vu notamment les plans et documents ci-annexés,  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

**Article 1 :**

Le plan d'occupation des sols de la commune de Lhuis est mis à jour à la date du présent arrêté d'après le dossier ci-joint qui lui est annexé.

**Article 2 :**

Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public à la mairie et à la sous-préfecture de Belley.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de 2 mois à compter des dernières formalités de publicité et dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

**Article 5 :**

Cet arrêté et son dossier seront adressés à :

- M. le Maire de Lhuis,
- Mme la sous-préfète de Belley,
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Ain,
- M. le Directeur départemental des finances publiques de l'Ain

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mai 2015

Le préfet,  
Pour le préfet,  
La secrétaire générale,  
Signée Caroline GADOU